

Sans engager l'avenir, le ministre des affaires étrangères rassura l'ambassadeur de la reine. « Il est possible que nous soyons amenés, lui écrivait-il, à favoriser le développement commercial de ce port et à encourager les tentatives qui seraient faites, dans l'intérêt même de la Régence, pour en améliorer les conditions matérielles. Mais, quelles que soient les entreprises que les sociétés privées veuillent tenter à Bizerte, il n'entre nullement dans nos projets de dépenser aujourd'hui les sommes énormes et de commencer les travaux gigantesques qui seraient nécessaires pour transformer cette position en un port militaire pouvant servir de base à des opérations de guerre maritime. »

Combien de temps durerait le « aujourd'hui » de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, c'est ce que décideraient les circonstances. Il était sage, en tout cas, de ne pas heurter les susceptibilités des grandes puissances, tant qu'elles n'auraient pas reconnu diplomatiquement le droit qu'avait la France de tirer, de l'exercice du protectorat, toutes les conséquences avantageuses qu'il comportait légitimement. Lorsqu'en 1889, un clairvoyant ministre de la marine, l'amiral Aube, proposa, d'accord avec son collègue de la guerre, le général Boulanger, un plan complet d'aménagement et de défense de Bizerte, son audace alarma le conseil et son projet fut rejeté. Mais, du moins, l'insistance patriotique de l'amiral obtint l'exécution de quelques travaux préparatoires : il fut décidé que l'ancien port serait approfondi à 3 mètres, protégé contre les ensa-